

Loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015

22/12/2014

Le 18 décembre 2014, le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution l'essentiel des dispositions du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2015.

Consulter également :

[Décision n° 2014-706 DC du 18 décembre 2014](#)

[Saisine du Conseil constitutionnel en date du 3 décembre 2014 présentée par au moins soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et visée dans la décision n° 2014-706 DC](#)

[Saisine du Conseil constitutionnel en date du 5 décembre 2014 présentée par au moins soixante députés, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, et visée dans la décision n° 2014-706 DC](#)

[Observations du Gouvernement sur la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015](#)

[Mémoire en réplique présenté par les députés signataires du recours dirigé contre la loi de financement de la sécurité sociale pour 2015](#)